



25, Bld Besson Bey 16023 ANGOULEME  
Tél. 05 45 38 60 60 – Fax : 05 45 38 60 59

## DECISION PAR DELEGATION D'ATTRIBUTIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

### PRODUCTION NOUVELLE : PARTICIPATION AUX OPÉRATIONS DÉPOSÉES DANS LE CADRE DE L'APPEL À PROJETS 2019- 2020 - MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION 2019.10.302 DU 15 OCTOBRE 2019

DGA Cohésion territoriale et appui aux  
communes - Habitat/Logement  
Numéro : 2022-D-109

Le PRESIDENT de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION du GRAND ANGOULEME,

- VU, le code général des collectivités territoriales,
- VU, la délibération n°86 du 20 février 2014, adoptant le Programme Local de l'Habitat 2014-2020 de GrandAngoulême,
- VU, la délibération n° 87 du 20 février 2014 approuvant les nouvelles règles de participation financière du GrandAngoulême dans le cadre du Programme Local de l'Habitat 2014-2020,
- VU, la délibération n°302 du 15 octobre 2019, approuvant la participation aux opérations déposées dans le cadre de l'appel à projets 2019-2020,
- VU, la délibération n°246 du conseil communautaire du 9 décembre 2021 portant délégation d'attribution du Conseil au Président,

Considérant que l'opération de l'OPH « impasse du Docteur Jean » à l'Isle d'Espagnac est annulée suite à des difficultés techniques n'ayant pas pu être levées sur une emprise foncière devant être préalablement démolie et dépolluée,

#### DECIDE

**Article 1er** – Est modifiée la délibération n°302 du 15 octobre 2019 afin d'annuler la participation de GrandAngoulême d'un montant de 218 700 € à l'OPH de l'Angoumois pour la réalisation de 24 logements (16 PLUS et 8 PLAI), opération « impasse du Docteur Jean » sur la commune de l'Isle d'Espagnac. Les autres participations de l'appel à projets 2019-2020 restent inchangées.

**Article 2** – Monsieur le directeur général des services et Monsieur le trésorier de la communauté d'agglomération sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Angoulême, le 28 AVR. 2022

Le Président,

Xavier BONNEFONT

Certifié exécutoire  
Reçu en préfecture,  
Le 28 AVR. 2022  
Publié ou notifié,  
Le 28 AVR. 2022